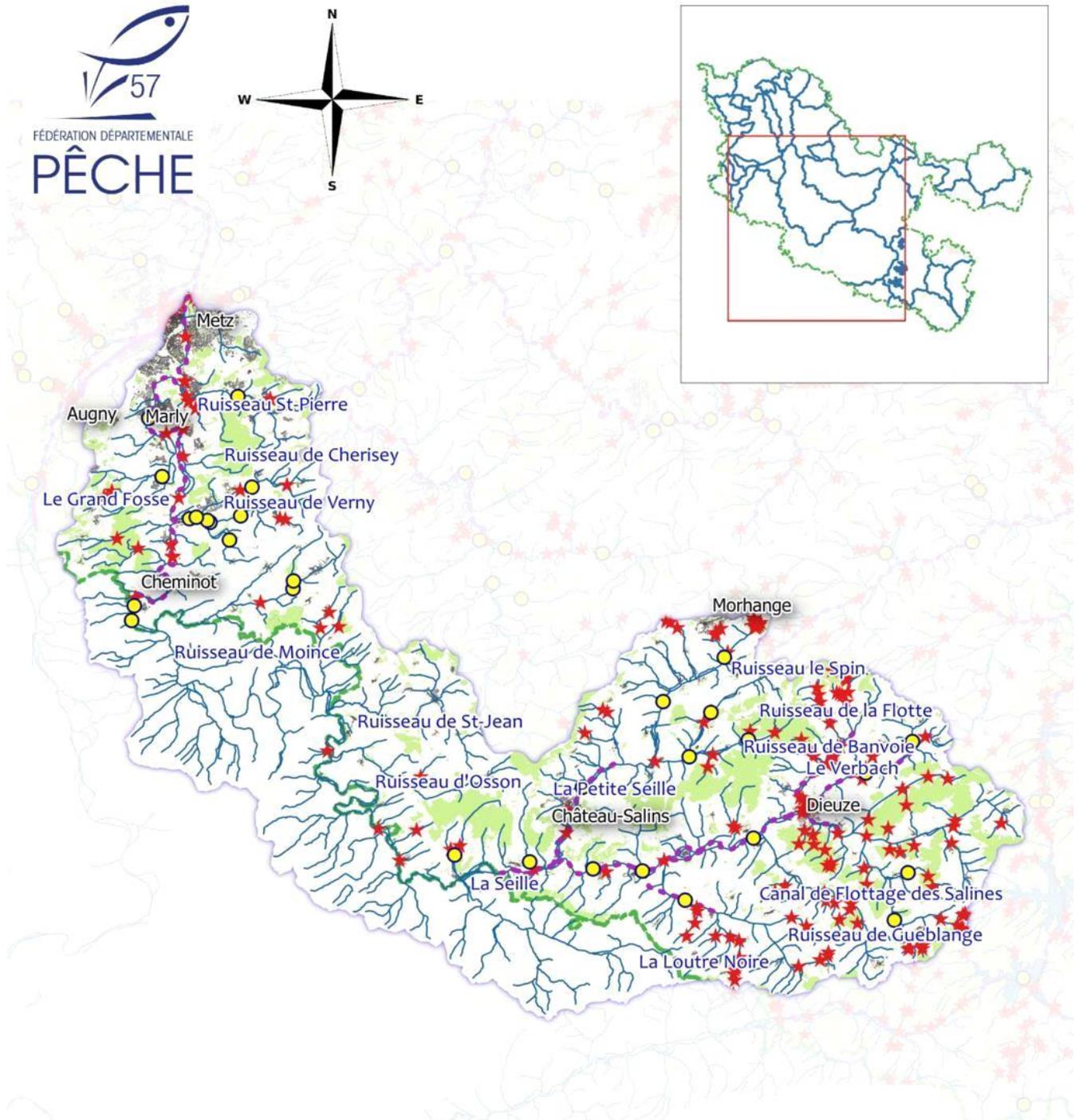


I - Cartographie du contexte



Légende

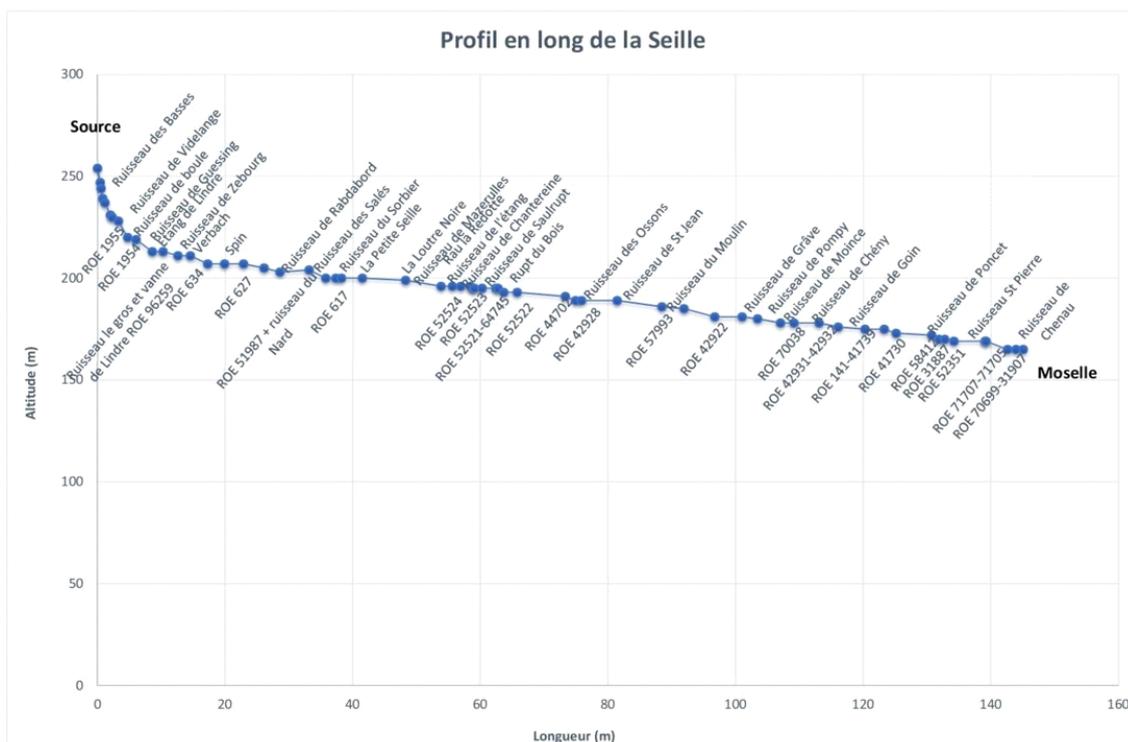
-  limite départementale
-  ROE
-  parcours AAPPMA
-  BD Carthage
-  Station pêche électrique
-  Végétation
-  Urbanisation
- COMMUNE

0 10 20 km



Source: BD Carthage, BD Topo, ROE
Réalisation: FDPPMA 57, décembre 2018
Projection: Lambert 93

II - Description générale



Synthèse du contexte

La Seille est une rivière lenticule avec un lit majeur très important. La Seille traverse deux départements, la Moselle (57) et la Meurthe-et-Moselle (60 km dans le département 54). Le peuplement actuel est de type cyprinicole.

Ce cours d'eau a été fortement impacté par les aménagements anthropiques au cours de son histoire, ce qui a conduit à de forts changements et des dégradations tout le long de son tracé aussi bien dans le lit mineur que dans le lit majeur. Elle a connu dans sa partie amont des aménagements drastiques : l'homme a toujours essayé d'assainir sa vallée marécageuse et a tenté de la rendre flottable pour l'industrie du sel. Les méandres ont été coupés, le lit curé et élargi et les terres riveraines comblées et drainées. Au niveau de la partie amont du bassin versant, le tracé est rectiligne, les berges sont basses, la pente du lit est très faible. Elle est caractérisée par une dynamique faible avec des formes peu évolutives. Dans la partie médiane, peu aménagée, le tracé est sinueux, la pente du lit mineur plus élevée et favorise une érosion plus importante et plus contrastée. Dans la partie aval, l'évolution du cours d'eau est sous l'influence de l'urbanisation.

Les principales perturbations sont la qualité de l'eau, la banalisation du milieu et la rupture de la continuité écologique.

Plusieurs programmes de restauration et de renaturation de la Seille et ses affluents ont été réalisés ou sont en cours de réalisation ces dernières années. Ces travaux sont effectués par les trois Syndicats de rivières présents sur la quasi totalité du contexte et par la ville de Metz (partie aval du bassin versant).

La Seille - 57.4 - C - TP

Limites contextes	Amont	PK 861,99	
	Aval	PK 1000 (confluence Moselle)	
	Plans d'eau (département 57)	~ 600 étangs dont 1 étang de 620 hectares (Lindre)	
Principaux affluents dans le contexte d'amont en aval (Nom, rive) (Rive Gauche: RG ; Rive droite : RD)	Le Verbach (RD) ; Le Spin (RD) ; le Nard (RG) ; La Petite Seille (RD) ; La Loutr Noire (RG) ; Ruisseau de Verny (RD)		
Longueur en eau du contexte	Cours principal (km)	139	
	Linéaire total (cours principal et affluents) (km)	1407	
Surface en eau du contexte (km²)	6		
Surface du bassin versant (km²)	1348		
Débit (cours principal)	Etiage (m ³ /s)	0,885 (Seille à Nomeny) / 0,384 (Seille à Moyen-Vic)	
	Module (m ³ /s)	7,65 (Seille à Nomeny)	
Pente moyenne	Naturelle (%)	Altitude amont (m)	254
		Altitude aval (m)	165
		0,063	
	Réelle, après impact ouvrages (%)	Nombre d'ouvrages	192
		Hauteur cumulée (m)	12,99
		0,14	
Taux d'étagement (%)	21% (entre l'aval de l'étang du Lindre à l'aval du seuil de Magny)		

Géologie

En amont: Marnes du Trias supérieur (Saulnois et région des Etangs), formations dominées par des terrains marneux et argileux du Keuper et renfermant d'importantes masses de sel.

Partie centrale: trias supérieur et Jurassique inférieur et dureté très importante (calcaire à Gryphées). Alluvions à prédominance argileuse à limono-argileuse.

Aval de Sillegny: alluvions à prédominance argileuse à limono-argileuse et éléments durs calcaires issus des terrains liasiques.

Communes

Abaucourt, Aboncourt Sur Seille, Achain, Ajoncourt, Alaincourt La Côte, Amance, Albestroff, Altrippe, Altviller, Amelécourt, Armaucourt, Arracourt, Arraye Et Han, Arry, Ars Laquenexy, Assenoncourt, Athienville, Attiloncourt, Atton, Augny, Aulnois Sur Seille, Azoudange, Baronville, Bassing, Bathelemont, Bellange, Belleau, Belles Forêts, Benestroff, Beux, Bey Sur Seille, Bezange La Grande, Bezange La Petite, Bidestroff, Bioncourt, Blanche Eglise, Bourdonnay, Bourgaltroff, Bouxieres Aux Chenes, Bouxieres Sous Froidmont, Bratte, Brehain, Brin Sur Seille, Buchy, Bures, Burlioncourt, Chambrey, Champenoux, Champey Sur Moselle, Chateau Brehain, Chateau Salins, Chateau Voue, Cheminot, Chenicourt, Cherisey, Chesny, Clemery, Coin Les Cuvry, Coin Les Seille, Coincourt, Coincy, Conthil, Corny Sur Moselle, Craincourt, Cutting, Cuvry, Dalhain, Delme, Desseling, Dieuze, Domnom Les Dieuze, Donjeux, Donnelay, Eply, Erbeviller Sur Amezule, Fey, Fleury, Fossieux, Foville, Fresnes En Saulnois, Fribourg, Gelucourt, Gerbecourt, Goin, Gremecey, Guebestroff, Gueblange Les Dieuze, Guebling, Guermange, Haboudange, Hampont, Haraucourt Sur Seille, Hoeville, Jallaucourt, Jeandelaincourt, Jouy Aux Arches, Jury, Juvelize, Juville, Juvrecourt, Lagarde, Landremont, Laneuveville En Saulnois, Lanfroicourt, Languimberg, Laquenexy, Lemoncourt, Lesmenils, Letricourt, Ley, Leyr, Lezey, Lidrezing, Liehon, Lindre Basse, Lindre Haute, Liocourt, Loisy, Lorry Mardigny, Lostroff, Loudrefing, Louvigny, Lubecourt, Luppy, Maily Sur Seille, Maizieres Les Vic, Malaucourt Sur Seille, Manhoue, Marieulles, Marimont Les Benestroff, Marly, Marsal, Marthille, Mazerulles, Mecleuves, Metz, Moivrons, Moncel Sur Seille, Moncheux, Moncourt, Montenois, Montigny Les Metz, Morhange, Morville Les Vic, Morville Sur Seille, Moulins Les Metz, Mousson, Moyenvic, Mulcey, Nomeny, Obreck, Ommeray, Oriocourt, Orny, Pagny Les Goin, Peltre, Pettoncourt, Pevange, Phlin, Pommerieux, Pont A Mousson, Pontoy, Port Sur Seille, Pouilly, Pournoy La Chetive, Pournoy La Grasse, Puttigny, Puzieux, Racrange, Raucourt, Rechicourt La Petite, Remereville, Riche, Rodalbe, Rorbach Les Dieuze, Rouves, Sailly Achatel, Saint Julien Les Metz, Saint Jure, Saint Medard, Sainte Genevieve, Salottes, Secourt, Serres, Sillegny, Sully En Saulnois, Sivry, Solgne, Sorneville, Sotzeling, Tarquimpol, Thezey Saint Martin, Tincry, Val De Bride, Vannecourt, Vaxy, Vergaville, Verny, Vic Sur Seille, Vigny, Villers Les Moivrons, Vittonville, Viviers, Vulmont, Wuisse, Xanrey, Xocourt, Zarbeling, Zommange

Assainissement (liste des stations d'épuration urbaines rejetant dans le contexte)

Stations d'épurations : Assenoncourt, Azoudange, Maizieres-Les-Vic, Gelucourt, Desseling, Cutting, Dieuze, Guebestroff, Donnelay, Bourdonnay, Ommeray, Ley, Lezey, Moyenvic, Vic/Seille, Chateau-Salins, Hampont, Morhange, Vannecourt, Burlioncourt, Chambrey, Gremecey, Mazerulles, Brin-Sur-Seille, Bioncourt, Bioncourt, Alincourt, Fossieux, Delme, Nomeny, Tincry, Solgne, Vigny, Saint-Jure, Louvigny, Cheminot, Lesmenils, Bouxieres-Sous-Froidmont, Pommerieux, Pontoy, Fleury, Pournoy-La-Chetive, Marieulles, Vezon, Fey, Pouilly, Meclueves, Chesny

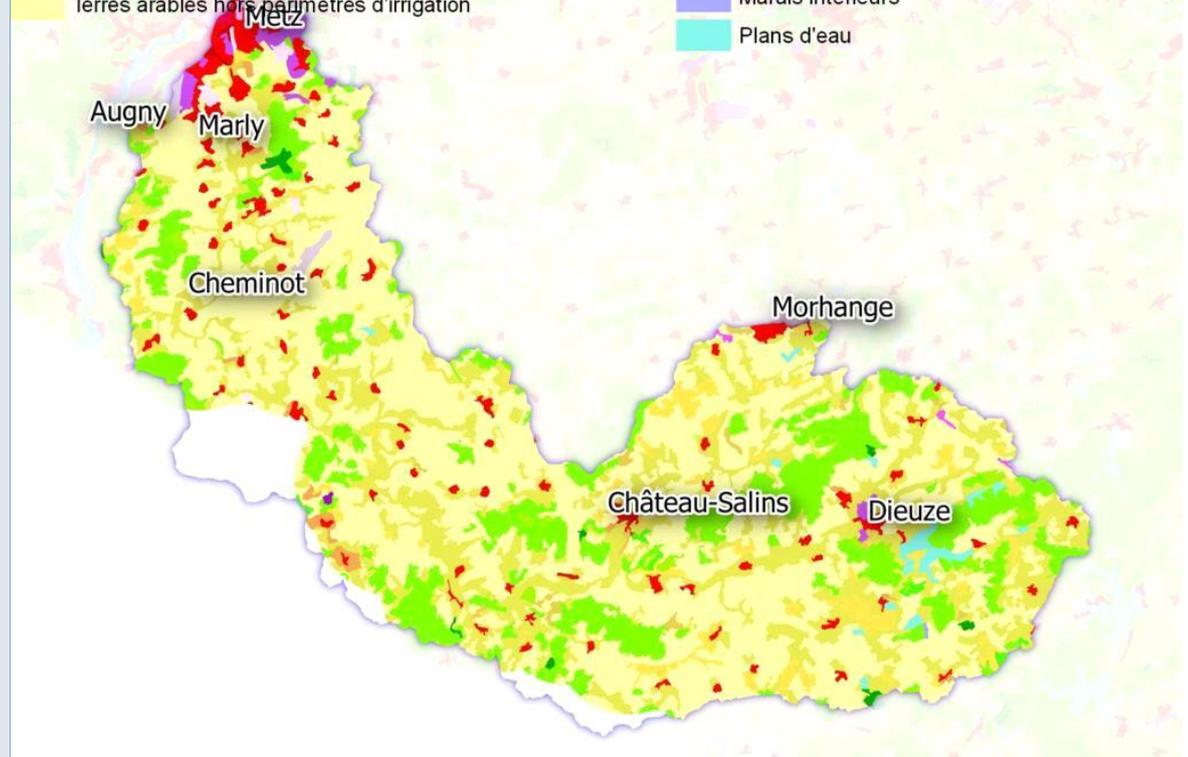
Pas de dysfonctionnement de l'assainissement collectif à signaler

Certaines communes ne sont pas encore équipées de système d'assainissement (création de STEP ou dispositif d'assainissement non collectif en cours).

Occupation du sol
Carte issue de
"Corine Land Cover"

Légende Corinne Land Cover (2012)

	Tissu urbain continu		Vergers et petits fruits
	Tissu urbain discontinu		Prairies et autres surfaces toujours en herbe à
	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques		Systèmes culturaux et parcellaires complexes
	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés		Surfaces essentiellement agricoles
	Aéroports		Forêts de feuillus
	Extraction de matériaux		Forêts de conifères
	Chantiers		Forêts mélangées
	Espaces verts urbains		Landes et broussailles
	Equipements sportifs et de loisirs		Forêt et végétation arbustive en mutation
	Terres arables hors périmètres d'irrigation		Marais intérieurs
			Plans d'eau



Mesures réglementaires de protection

- Natura 2000
- Réserve naturelle nationale (RNN)
- Arrêté de protection de biotope (APB)
- Site inscrit / classé
- Autres (ZNIEFF I et II, Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) , parc naturel régional (PNR) ou rég, ...)
- L.214-17 Liste 1
- L.214-17 Liste 2
- Décret frayères (arrêté n°2012-DDT/SABE/EAU-N°40 en date du 28 décembre 2012)

Natura 2000 :

- FR4112002/FR4100219 Complexe de l'étang de Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines
- FR4100232 Vallée de la Seille (secteur amont et Petite Seille)

APB :

- FR3800601 Milieux humides de la vallée de la Seille

ZNIEFF2 :

- 410010373 Pays des Etangs - 410010374 : Vallée de la Seille

ZNIEFF :

- 410001904 Prairies de la Seille entre Abaucourt et Craincourt
- 410001902 Prairies de la Seille entre Manhoué et Arraye-et-Han
- 410001903 Prairies de la Seille entre Aboncourt-sur-Seille et Bioncourt
- 410001910 Plaine de Marsal

Parc naturel Régional de Lorraine : FR8000020 PNR de Lorraine - Partie Est

ZICO : 00065 Plateau de Delme, Val de Petite Seille - 00063 Etang de Lindre

RAMSAR : FR7200020 : Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines

Paysages remarquables : PRL18 : Secteur du Pays des Etangs

R.432-1-1-II :

- Annexe 1: Canal de Bride de la source à Lidrezing à la confluence avec la Seille à Salonnnes (VAN, CHA)
- Annexe 1: La Seille de la confluence avec le Verbach à Dieuze à Chambrey (VAN, CHA)
- Annexe 1: Le Grand fossé de la source à Marieulles à la confluence avec le Fossé du Pré Saint Laurent (VAN)
- Annexe 1: Le Verbach près du village de Cutting à Domnom-lès-Dieuze à la confluence avec la Seille (VAN, CHA)
- Annexe 1: La Seille entre les 2 villages Longeville-les-Cheminot et Cheminot au pont de Magny (D913) à Metz (VAN)
- Annexe 1: Ruisseau de Blanche Fontaine de la source à Amelécourt jusqu'à Pettoncourt (VAN et CHA)
- Annexe 1: Ruisseau de Dordal de la limite communale avec Lidrezing (Guébling) au village de Vergaville (TRF)
- Annexe 1: Ruisseau de Rabdabord de la source à Saint Médard à la confluence avec la Seille à Mulcey (VAN, CHA)
- Annexe 1: Ruisseau des Ossons de la source près du bois de Patoux à Fresnes-en-Saulnois à la limite départementale à Ajoncourt (VAN et CHA)
- Annexe 1: Ruisseau Saint Jean de la source à Fresnes en Saulnois à la limite départementale à Craincourt (VAN et CHA)
- Annexe 1: Ruisseau de Verny de la source à Silly-en-Saulnois à la confluence avec la Seille à Pommérieux (VAN)
- Annexe 1: Le Majurin de Château-Salins à la confluence avec la Seille à Chambrey (CHA)
- Annexe 1: Le Nard sous la D22 à Donnelay à la confluence avec la Seille à Marsal (VAN et CHA)
- Annexe 1: Le Verbach de Cutting à la confluence avec la Seille à Dieuze (VAN)
- Annexe 1: Le Ruisseau Profond de la source à Xocourt à la confluence avec le ruisseau Saint Jean à Delme (CHA)
- Annexe 2: Canal de Bride de la source à Lidrezing à la confluence avec la Seille à Salonnnes (BRO)
- Annexe 2: La Seille de la confluence avec le Verbach à Dieuze à la limite départementale à Chambrey (BRO)
- Annexe 2 : Le Grand fossé de la confluence avec le Fossé du Pré Saint Laurent (Coin-lès-Cuvry) et a confluence avec la Seille à Cuvry (BRO)
- Annexe 2: Le Verbach de la source à Cutting à Chambrey (BRO)
- Annexe 2: Le Verbach près du village de Cutting à Domnom-lès-Dieuze à la confluence avec la Seille (BRO)
- Annexe 2: La Seille entre les 2 villages Longeville-les-Cheminot et Cheminot au pont de Magny (D913) à Metz (BRO)
- Annexe 2: Ruisseau de Dordal de la limite communale avec Lidrezing (Guébling) au village de Vergaville (BRO)
- Annexe 2: Ruisseau de Rabdabord de la source à Saint Médard à la confluence avec la Seille à Mulcey (BRO)
- Annexe 2 : Ruisseau des Planches de la source à Bioncourt à la confluence avec la Seille à Bioncourt (BRO)
- Annexe 2 : Ruisseau de Saint Jean de la confluence avec le ruisseau de la Lampe à Delme à la limite départementale à Craincourt (BRO)
- Annexe 2: Ruisseau des Vignes de la source à Bioncourt à la confluence avec la Seille à Bioncourt (BRO)
- Annexe 2: Ruisseau de Videlage de l'étang à Gelucourt à la confluence avec la Seille à Blanche-église (BRO)
- Annexe 2: Ruisseau du Grand Bouseux de la source à Marly à la confluence avec la Seille à Marly (BRO)
- Annexe 2: Le Speck de l'étang de Lansquenet à Rorbach-lès-Dieuze à l'étang de Zommange à Zommange (BRO)
- Annexe 2: Le Verbach de Cutting à la confluence avec la Seille à Dieuze (BRO)

Industrie

RFF et EIFFAGE TP à Achain; PERFECT Wind à Amelécourt; EARL du Zebourg à Assenoncourt; Ferme Eolienne De Vismes Au Val à Aulnois Sur Seille; BARASSI 54 Ex SOLOR Granulats à Bezange-La-Petite; Valerian et KLV Environnement à Bourgaltruff; DECONSTRA à Burlioncourt; SENAGRAL à Château-Salins; MJR Métal à Cheminot; BEHEM à Coin Les Cuvry; ARKEMA, BIOSOLVE Chimie Sarl, Dieuze GGB, Euro Dieuze Industrie, HET France, Société D'exploitation Agroalimentaire à Dieuze; SEPE à Fresnes En Saulnois EARL TROTTMANN à Gelucourt; Mes Autoà Gerbecourt; Eurovia Lorraine à Goin; LUCAS PERCHE à Hampont; GPB Dieuze-Morhange à Lezey ; LINGENHELD, RFF à Lidrezing ; LINGENHELD Environnement Lor Ex Envalor à Louvigny; Ferme Eolienne De Malaucourt à Malaucourt-Sur-Seille; HAGANIS, ESKA à Marly; TRANSFO Metz, GCS Blanchisserie De Lorraine Nord, BMCHIMIE, Les Fermiers Réunis, HAGANIS, SMAE, UEM, SNCF à Metz, REHAU Industrie Sarl à Morhange ; MPORECYCLING, Eurosphalte, Dalkia; HAGANIS à Peltre; Weiler à Saily Achatel; SILF et Az Grand Est S.A.S. à Solgne; SEDE Environnement à Vannecourt.

Statut foncier	Non Domanial
Carte IGN	3514E;3514O;3414E;3414O;3515E;3515O;3413E;3413O
SAGE	/
Structures locales de gestion	SYM Seille aval Syndicat Mixte de la Seille aval) ; SIBVAS (Syndicat intercommunal du bassin-versant amont de la Seille) ; SIMSEILLE (Syndicat interdépartemental Médian de la Seille)
Enjeux PLAGEPOMI	/

IV - Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global échéance	Objectif écologique échéance	Objectif Chimique échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
CR332	Seille 1	TP10	2027	2027	2015	Mauvais (2015)	Mauvais (2015)
CR333	Seille 2	M 10	2027	2027	2027	Mauvais (2016)	Mauvais (2016)
CR334	Seille 3	M10	2027	2027	2027	Moyen	/
CR335	Seille 4	M10	2027	2027	2027	Médiocre (2016)	Mauvais (2016)
CR355	R. étang Nolweiher	TP10	2027	2027	2027	Médiocre (2015)	Bon (2015)
CR356	Ruisseau Guéblange	P10	2027	2027	2027	Moyen (2015)	Bon (2015)
CR357	Ruisseau de la Flotte	TP10	2027	2027	2015	Moyen (2016)	Mauvais (2015)
CR358	Loutre Noire	TP10	2027	2027	2027	Moyen (2015)	/ (2015)
CR359	Blanche Fontaine	TP10	2027	2027	2015	Mauvais (2016)	/ (2016)
CR361	Ruisseau Osson	TP10	2027	2027	2027	Moyen (2016)	Mauvais (2015)
CR362	Ruisseau St Jean	TP10	2027	2027	2027	Moyen (2016)	/
CR363	Ruisseau de Vulmont	TP10	2027	2027	2027	Moyen (2016)	/
CR366	Ruisseau de Moince	TP10	2027	2027	2027	Moyen (2016)	/
CR367	Ruisseau de Verny	TP10	2027	2027	2027	Moyen (2016)	/
CR368	Grand Fossé	TP10	2027	2027	2027	Mauvais (2016)	/
CR369	Saint Pierre	TP10	2027	2027	2027	Mauvais (2016)	/
CR370	Ruisseau de Chenau	TP10	2027	2027	2027	Moyen (2016)	Bon (2016)

V – Peuplement

Domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet
Espèce(s) cible(s)	Anguille
Etat fonctionnel	Très perturbé
Zonation piscicole	Zone à barbeau et zone à brème (Huet)
Biocénotypes	B4 en amont à B8 en aval
Peuplement actuel	ABL; ANG; BAF; BOU; BRE; BRO; CAS; CCO; CHA; CHE; EPI; GAR; GOU; GRE; LOF; PER; ROT; SPI; TAN; VAN; GTN; BRB; LOE; SIL; ASL; PCL; OCL
Peuplement potentiel	ABL; ANG; BOU; BRE; BRO; CAS; GAR; GRE; LOF; PER; ROT; SAN; TAN; BRB
Présence de poissons migrateurs	Anguille
Présence d'espèces invasives	Perche soleil; Gobie à tache noire;

Inventaires piscicoles récents

Localisation et année	Classe de qualité selon l'Indice Poisson Rivière (IPR)	Espèces d'accompagnement
Verbach à Vergaville (2017); Ruisseau 4 Fontaines à Cutting (2014); La Petite Seille à Haboudange et Conthil (2017) Petite Seille à Lubécourt (2006); Le Nard à Xanrey (2006); Seille à Moyenvic (2006); Seille à Mulcey (2006); La Petite Seille à Haboudange (2017); Saint Pierre à Peltre (2009); Vezon à Pournoy-la-Chetive (2009); Seille à Cheminot (2017); Bonne Fontaine à Gremecey (2010); Majurin à Chambrey (2010); Seille à Vic-sur-Seille (2008); Banvoie à Sotzeling (2010); Canal de Bride à Wuisse et à Château-Voué (2010); Ru de boule à Azondange (2011); Ruisseau de Verny (2015); Zebourg à Assenoncourt (2011).	- Très mauvaise (IPR:38,6) - Médiocre (IPR:24,9) - Médiocre (IPR:24,14) - Mauvaise (IPR:29,63) - Mauvaise (IPR:27,73) - Médiocre (IPR:20,98) - Médiocre (IPR:21,29)	ABL; ANG; BAF; BOU; BRE; BRO; CAS; CCO; CHA; CHE; EPI; GAR; GOU; GRE; LOF; PER; ROT; SPI; TAN; VAN; GTN; BRB; LOE; SIL; ASL; PCL; OCL

VI – Gestion et halieutisme		
Classement piscicole	1ère et 2ème catégorie piscicole	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA	Metz; Château-Salins; Dieuze; Vic-sur-Seille; Cheminot; Marly; Magny (Département 57)
	Sociétés de pêche non agréées	/
Longueur totale (km) des lots de pêche détenus par les AAPPMA	97 km	
Parcours de pêche (parcours spécifique)	/	
Réserve (s) de pêche	<p>-Ban communal de LOUVIGNY, parcelle n° 7, section 6 : le bras mort en rive droite de la Seille, sur 350 m linéaires comptés depuis l'amont de celui-ci.</p> <p>-Deux annexes aménagées en rive gauche de la Seille en aval du pont de Magny (commune de METZ).</p>	
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	Raisonnée	
Déversements éventuels	SAN;BRO;PER;TAN;GAR	

VII - Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ETAT FONCTIONNEL	EVALUATION	
Localisation	Nature	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Ensemble du contexte	Rejets domestiques et/ou réseaux d'assainissements non conforme	Mauvaise qualité de l'eau	Impact fort	Impact fort
Ensemble du contexte	Enrichissement en nitrates et phosphates	Dystrophisation	Impact modéré	Impact modéré
Entre le domaine de Lindre et en aval de Chambrey	Recalibrage, curage	Banalisation du milieu, écoulement lentique, homogénéisation	Impact fort	Impact fort
Ensemble du contexte	Ouvrages	Rupture de la continuité écologique et réchauffement de l'eau	Impact fort	Impact modéré
Ensemble du contexte	Fréquence et débits des crues fréquentes	Augmentation débit et fréquence des crues à cause de l'imperméabilisation des sols	Impact modéré	Impact faible
Partie médiane du contexte	Absence de ripisylve	Absence de maintien des berges, d'ombrage et de caches pour la faune piscicole	Impact faible	Impact modéré
Ensemble du contexte	Colmatage minéral du substrat	Uniformisation des habitats, réduction des disponibilités des ressources trophiques, appauvrissement en oxygène	Impact faible	Impact modéré

Rappel bilan fonctionnalité du contexte

C = Conforme ; P = Peu perturbé ; TP = Très perturbé ; D = Dégradé

TP

VIII - Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions	Intitulé et description des actions	Localisation	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère	Effet attendu sur l'espèce cible	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / disposition du SDAGE n°	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	groupe 1	Création et/ou entretien de la ripisylve	Ensemble du contexte	CR 332, 333, 334, 335, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 362, 363, 366, 367, 368, 369, 370	Augmentation des tailles des espèces piscicoles et de zones de caches	/	Maintien des berges, diversification des habitats et ombrage	Orientation T3 - O3.2.3 Disposition T3 - O3.2.3 - D1	MIA0203
3	groupe 3	Suppression et aménagement des ouvrages	Ensemble du contexte	CR 332, 333, 334, 335, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 362, 363, 366, 367, 368, 369, 370	Meilleure diversité génétique et conditions de reproduction	Libre circulation de l'espèce	Rétablissement de la continuité écologique	Orientation : T3 - O3.2.2.2 Disposition : T3 - O3.2.2.2 - D1	MIA0304
2	groupe 2	Sensibiliser le monde agricole et collectivités territoriales sur les rejets	Ensemble du contexte	CR 332, 333, 334, 335, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 362, 363, 366, 367, 368, 369, 370	Une augmentation de la densité de l'espèce	Une augmentation de la densité de l'espèce	Meilleure qualité physico-chimique de l'eau	Orientation T3 - O6 Orientation T3 - O7.1 Orientation T2 - O5	MIA0602
2	groupe 2	Remettre la Seille dans son lit à l'origine	Seille amont	CR333	Augmentation de la diversité piscicole et des zones de caches	Une augmentation de la densité de l'espèce	Maintien des berges, diversification des habitats et ombrage	Orientation T3 - O3.2.3 Disposition T3 - O3.2.3 - D1	MIA0203
1	groupe 1	Suppression des plantes invasives	Ensemble du contexte	CR 332, 333, 334, 335, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 362, 363, 366, 367, 368, 369, 370	/	/	Retour d'une végétation autochtone	Orientation T3 - O4.3 Disposition: T3 - O4.3 - D1	MIA202
2	groupe 1	Identifier et reconduire les rejets polluants dans un système d'assainissement	Actions localisées	CR 333, 355, 361, 362, 363, 366, 367	La capacité d'accueil en aval et libre circulation de l'espèce	/	Qualité physico chimique de l'eau meilleure	Orientation : T2- O3.4 Disposition : T2 - O3.4 - D1	ASS13
2	groupe 2	Plantation de haies	Ensemble du contexte	CR 332, 333, 334, 335, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 362, 363, 366, 367, 368, 369, 370	Une augmentation de l'abondance	/	Qualité physico chimique de l'eau meilleure	Orientation : T5A - O6 Disposition : T5A - O6 - D1 Orientation : T3 - O4.1 Disposition T3 - O4.1 - D3	ASS0201 et AGR0401

Trois syndicats sont présents sur le contexte Seille. Ils entreprennent depuis plusieurs années des travaux de renaturation (gestion de la ripisylve, la diversification des écoulements, l'aménagement ou arasement des ouvrages hydrauliques, la gestion de la ripisylve etc...) sur la Seille, mais également sur les affluents : bassin versant de Verny, la petite Seille, le ruisseau de Saint Jean, le Verbach, le ru des Paux, les Ossons.

IX - Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte	Gestion raisonnée
Cas particuliers de gestion (si gestion patrimoniale)	/

La Seille à Chambrey

